

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MARS 2025

L'An deux mil vingt-cinq, le **31 Mars**, le Conseil Municipal de la Commune de SAINTE CATHERINE DE FIERBOIS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle de Conseil, sous la présidence de **Monsieur Jean-Michel PAGÉ, Maire**.

Etaient présents, formant la majorité des membres en exercice :

Messieurs Verrière Yves, Blot Frédéric, Boquet Charlie, Gaumé Jean-Michel
Mesdames Thomas Karelle, Orvain Marie-Agnès, Vaujour Carine, Goussal Karine

Était absent et excusé :

Monsieur Brault Pierre a donné pouvoir à Mme Thomas Karelle

Était absent et non excusé :

Monsieur Morin Sylvain

Monsieur Blot Frédéric **est élu secrétaire de séance**.

⇒ Délibérations

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 17 mars 2025

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

Adopte le procès-verbal de la séance du 17 mars 2025

2. Vote des taux d'imposition

Conformément à la loi n°80-10 du 10 janvier 1980, le Conseil Municipal fixe chaque année les taux de la fiscalité directe locale dont le produit revient à la commune.

Monsieur le Maire propose de fixer les taux comme suit :

TAXES MÉNAGES	2024	2025
Taux sur le foncier bâti	34.50 %	34.50 %
Taux sur le foncier non bâti	44.10 %	44.10 %
Taxe d'habitation	12.63 %	12.63 %

Considérant qu'il est nécessaire de se prononcer sur les taux des taxes des ménages pour l'année 2025 : taxe sur le foncier bâti, taxe sur le foncier non bâti et taxe d'habitation

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

- ❖ **Décide** de fixer les taux communaux pour l'année 2025 comme suit :
 - Taux de la taxe sur le foncier bâti : 34.50 %
 - Taux de la taxe sur le foncier non bâti : 44.10 %
 - Taxe d'habitation : 12.63 %
- ❖ **Mandate** Monsieur le Maire pour notifier cette décision à Monsieur le directeur des services fiscaux

3. [Attribution d'une subvention à la coopérative scolaire pour le transport en autocar dans le cadre d'une sortie scolaire au collège de Sainte Maure de Touraine](#)

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que l'école primaire Yann Arthus-Bertrand organise une sortie scolaire avec les élèves de la classe CM1-CM2, soit 21 élèves, au collège de Sainte Maure de Touraine le Vendredi 2 mai 2025 afin de leur permettre de visiter l'établissement.

Vu le devis de la société Transdev Touraine pour le transport en autocar de l'école au collège d'un montant de 125,00 € TTC ;

Monsieur le Maire propose de verser à la coopérative scolaire une subvention de 125 € et ainsi prendre en charge la totalité des frais de transport pour cette sortie scolaire. Le versement aura lieu à la date du départ.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

Décide d'allouer une subvention à la coopérative scolaire d'un montant de cent vingt-cinq euros (125 €)
Impute cette dépense au compte 6574 au budget 2025 de la commune
Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette décision.

4. [Attribution d'une subvention à la coopérative scolaire pour le transport en autocar dans le cadre d'une sortie scolaire à Maillé](#)

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que l'école primaire Yann Arthus-Bertrand organise une sortie scolaire avec les élèves de la classe CM1-CM2, soit 21 élèves, à Maillé le Vendredi 20 juin 2025 afin de visiter le musée du souvenir.

Vu le devis de la société Transdev Touraine pour le transport en autocar de l'école à Maillé d'un montant de 188,20 € TTC ;

Vu le devis de la maison du souvenir à Maillé pour l'entrée au musée d'un montant de 70,00 € TTC ;

Considérant que l'Union nationale des Combattants de Sainte Catherine de Fierbois (UNC) prend à sa charge une partie des dépenses à hauteur de 100 € ;

Monsieur le Maire propose de verser à la coopérative scolaire une subvention de 158,20 € afin de couvrir l'ensemble des frais générés pour cette sortie scolaire. Le versement aura lieu à la date du départ.

Messieurs Jean-Michel Pagé et Frédéric Blot quittent la séance avant le vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

Décide d'allouer une subvention à la coopérative scolaire d'un montant de cent cinquante-huit euros et vingt centimes (158,20 €)

Impute cette dépense au compte 6574 au budget 2025 de la commune

Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette décision.

Messieurs Jean-Michel Pagé et Frédéric Blot rejoignent la séance après le vote.

5. [Demande de subvention au département au titre du dispositif du fonds départemental d'aménagement et de développement durable du territoire \(FDADDT\) – 2025](#)
[Projet : Parcours Sportif](#)

Exposé :

La commune de Sainte Catherine de Fierbois investit dans un parcours sportif de dix agrès en bois et deux appareils de fitness (vélo elliptique et rameur) afin de favoriser la pratique sportive d'extérieur en accès libre.

Cette infrastructure viendra compléter et pérenniser un ensemble constitué de terrain de foot, terrain de tennis, terrain de volley-ball/badminton, terrain de bi-cross, city stade et aire de jeux pour jeunes enfants.

Ainsi, les associations sportives du village, les élèves de l'école primaire située à proximité, les promeneurs de la future boucle itinérante jouxtant cet espace pourront bénéficier d'un ensemble complet de remise en forme.

Ce projet viendra également compléter l'équipement de la cour d'école financé par le département dans le cadre du « Projet participatif » pour créer un espace sport et détente.

Au-delà de favoriser le sport pour tous, le parcours sportif en bois s'inscrira dans un cadre naturel, sur un espace enherbé, à proximité d'un petit bois par lequel passera la boucle de randonnée qui contournera le village. Cet espace se situe au cœur même du village mais éloigné de toute route passante ce qui garantit la tranquillité et la sécurité de tous.

Considérant que le Fonds Départemental d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (FDADDT) 2025 vise à financer les projets d'investissements des communes contribuant au développement des projets de sports de nature ;

Monsieur le Maire propose le programme « Parcours Sportif » comme indiqué ce ci-dessous :

Dépenses Hors Taxes / €		Recettes Hors Taxes / €	
➤ Acquisition équipement	7 097,50 €	➤ CCTVI	3 345,00 €
➤ Location matériel pour travaux	243,75 €		
➤ Terrassement	750,00 €	➤ Département Fonds Départemental d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (FDADDT)	2 800,00 €
➤ Travaux en régie	1 400,00 €		
		➤ Autofinancement	3 346,25 €
Total des dépenses	9 491,25 €	Total des recettes	9 491,25 €

Après avoir entendu l'exposé du maire ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

Sollicite le fonds de concours Tourisme à hauteur de 2 800,00 € auprès du Département pour financer ledit projet

Approuve le plan de financement de l'opération, ci-dessus

Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette décision.

6. Désignation d'un correspondant incendie et secours

Pour faire suite à l'entrée en vigueur de la loi n°2021-1520 du 25 novembre 2021, dite loi Matras, et notamment son article 13 visant à consolider notre modèle de sécurité civile et à valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels, le décret n°2022-1091 du 29 juillet 2022 oblige les communes à nommer un correspondant Incendie et Secours.

Ce dernier sera l'interlocuteur privilégié du SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours), informera, sensibilisera le conseil municipal et les habitants sur les questions relatives à la prévention et à l'évaluation des risques de sécurité civile et participera à la préparation des mesures de sauvegarde, à l'organisation des moyens de secours, à la protection des personnes, des biens et de l'environnement et aux secours et soins d'urgence aux personnes victimes d'accidents, de sinistres ou de catastrophes ainsi qu'à leur évacuation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

Désigne Monsieur Yves Verrière en qualité d'un correspondant Incendie et Secours

7. Questions diverses

AGENDA :

26 avril 2025 : Soirée orientale organisée par le TTSC
27 avril 2025 : Chasse aux œufs organisée par l'APE
8 mai 2025 : Cérémonie commémorative à 11h00
29 mai 2025 : Méchoui organisé pour l'ASSC
30 mai 2025 : Loto organisé par l'ASSC
28 et 29 juin 2025 : Fête de l'école

Prochain conseil municipal le Lundi 5 Mai 2025 à 20h00
Fin de séance à 20h40

LE MAIRE
Jean-Michel PAGÉ



SECRÉTAIRE DE SÉANCE
Frédéric BLOT

